

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

– REGLEMENT DE CONSULTATION –

OBJET

Fourniture et livraison de plaquettes de bois foresti res n cessaires   l’approvisionnement de la chaufferie bois de la cit  scolaire et  vacuation des cendres (hors prestation de ramonage) conform ment   la r glementation en vigueur

TYPE DE MARCHE

March    proc dure adapt e (MAPA) avec une publicit  adapt e
Article L2123-1, R2123-1   R2123-8 du code de la commande publique (CCP)

REGLES DU MARCHE

Code de la commande publique JO 05/12/2018 et ses mises   jour

POUVOIR ADJUDICATEUR

Coll ge Jean Pr vost Villard de Lans repr sent  par son proviseur Jean-Christophe BECK
Adresse : 470 rue de tintaine – 38250 VILLARD DE LANS –
T l : 04 76 95 14 41 Fax : 04 76 95 19 98
Mail : isabelle.herbin@ac-grenoble.fr

REFERENCE DU MARCHE

2021-1 Plaquettes foresti res Pr vost

DATE ET HEURES LIMITES DE REMISE DES OFFRES

1^{er} f vrier 2021   8h00

Section I - Acheteur public

1- Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Collège Jean Prévost Villard de Lans
470 rue de tintaine – 38250 VILLARD DE LANS –

2- Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

- La même qu'au point 1
- Le CCP impose une procédure dématérialisée et la communication et les échanges ne peuvent se faire que par voie électronique sur le profil acheteur choisi <https://mapa.aji-france.com/>

Article R2132-2

3- Adresse à laquelle les offres/demandes de participation doivent être envoyées :

- La même qu'au point 1
- Le CCP impose une procédure dématérialisée. Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur dans le respect de la date et heures de remise officielle : <https://mapa.aji-france.com/>

Article R2132-2

4- Type d'acheteur public :

- EPLE
- Comptable public assignataire : M Thierry LABELLE agent comptable du collège Jean Prévost

Section II - Objet du marché

1 -Description

1-1-marché de fourniture, de livraison de plaquettes forestières et de ramassage des cendres :

Le marché sera conclu à prix unitaire avec une entreprise unique. Il sera exprimé en € TTC/MWH PCI de plaquettes forestières

1-2-Description / objet du marché :

Marché de prestations de service par procédure adaptée pour l'année 2021, renouvelable 1 fois en application des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique (CCP)

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, le cas échéant. (Article R2123-5)

Le titulaire du marché s'engage à fournir et à livrer sur toute la durée du marché les quantités de plaquettes forestières nécessaires à l'approvisionnement de la chaufferie bois de la Cité scolaire et à enlever les cendres et suies hors prestation de ramonage (aspiration, évacuation et traitement destruction de ce type de déchet conformément à la réglementation en vigueur).

1-3-Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestations des services :

Cité scolaire Jean Prévost 470 rue de Tintaine 38250 Villard de Lans

1-4-Division en lots :

- Non (selon l'article L2113-11 2° : risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations)

1-5-Les variantes ou option seront-elles interdites ?

- Oui (article R2151-8)

2- Prix - Unité monétaire

Le prix est unitaire, révisable une fois par an.

Le prix déposé pour l'objet du marché est réputé comprendre :

Toutes les charges : fiscales, parafiscales, emballage, manutention, installation, transport, frais de conditionnement, de traitement, assurances et frais de facturation ...

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante, *l'Euro*.

3- Durée du marché ou délai d'exécution

◆ Délais d'exécution

Les prestations seront exécutées conformément aux délais fixés dans le CCTP et le CCAP.

◆ Date prévisionnelle d'ouverture du chantier

Démarrage contractuel et impératif au plus tard le 26 février 2021

Section III - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

1- Conditions relatives au marché

1-1-Cautions et garanties exigées

Assurances : dans un délai de quinze jours (15 jours) à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur désigné dans le marché doit justifier qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité civile destinée à garantir les dommages causés aux tiers ou au Client du fait ou à l'occasion de ses prestations, du fait des personnes dont il doit répondre du fait du Produit livré ou de l'exécution des prestations d'enlèvement des cendres. De même, une police d'assurance couvrant la responsabilité civile contractuelle et délictuelle (en cas de dommages corporels, matériels et immatériels résultant d'atteintes à l'environnement) dans ce même cadre devra être fournie aux mêmes dates.

1-2-Avance forfaitaire

Non

1-3-Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par l'administration est le virement (mandat administratif)

1-4-Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché :

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises solidaires.

L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché.

2- Conditions de participation (titre IV du CPP)

Candidature

-Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés à l'article L2142-1 et R2142-1 à R2142-14) et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise (articles R2143-1 à R2143-15).

- Les attestations d'assurance suivantes :

- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

Offre

Les pièces constitutives du dossier de marché

- Le présent RC daté et signé
- Acte d'engagement ou ATTRI – 1 n°2021-01 Plaquettes forestières Prévost
- Eventuellement, cadre de mémoire technique, Mémoire technique = Le cadre de mémoire technique joint et rempli. Si besoin, une description des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de **ce marché**.
- Certificat de visite du site
- CCAP-CCTP signés et acceptés,
- Attestations valides des certifications suivantes : **CBQ+, ISO 9001 et PEFC**

Section IV - Procédure

1- Type de procédure

Procédure adaptée, procédure écrite, et publicité adaptée

2- Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante)

Lors de **l'ouverture de la candidature**, seront éliminés:

- v les candidats dont les garanties techniques et financières sont insuffisantes (notamment les moyens en personnels et matériels)
- v les candidats dont les qualifications professionnelles ou références équivalentes sont insuffisantes

Lors de **l'ouverture de l'offre**, les offres seront classées selon les critères ci-après par ordre décroissant (article 62 du

CMP) :

- | | |
|---|-----|
| 1. Prix des prestations | 70% |
| 2. Qualité des conditions de livraison | 15% |
| 3. Qualité des services associés (Fourniture des certifications nécessaires, mémoire technique éventuel, assurances, références...) | 15% |

L'examen de la valeur technique de l'offre se fera en appréciant le cadre de mémoire technique et les documents annexés, informations et références transmis par le candidat.

3- Remise d'échantillons ou de matériel de démonstration :

- Non

4- Renseignements d'ordre administratif

4-1-Documents contractuels et additionnels – conditions d'obtention

Une visite obligatoire du site est demandée par le maître d'ouvrage avant remise des offres.

4-2-Date limite de réception des offres et des candidatures :

Lundi 1^{er} février 2021 à 8h00

4-3-Langue devant être utilisée dans l'offre et la candidature

Français (article R2151-12)

4-4-Durée de validité des offres

Cent vingt jours à compter de la date de remise des offres fixée ci-dessus.

Section V - Autres renseignements

1- Contenu du dossier de consultation

- L'acte d'engagement ATTRI-1
- Le présent règlement de la consultation
- Le cadre de mémoire technique éventuellement
- Le CCAP CCTP
- Le certificat de visite
- Les attestations valides des certifications **CBQ+, ISO 9001 et PEFC**

2- Modalités de remise des offres selon la procédure adoptée

Les offres seront remises sur le profil acheteur dans le respect des délais (date et heure) indiqués

- Rappel du profil acheteur : <https://mapa.aji-france.com/>

Fait à

Le

Le candidat, cachet + signature